

COMMUNE DE THÔNEXConseil Municipal

Procès-Verbal de la séance du 21 juin 2005

Sont présents :

- M. Philippe DECREY, Maire
 Mme Isabel ROCHAT, Conseillère administrative,
 M. Claude DÉTRUCHE, Conseiller administratif
- M. Roland DROZ, Président du Conseil municipal
 Mmes CASADEI, CONSTANTIN, EGGER, JAQUET, KABY, NOTARO, STROUMZA et TOMASINI.
- MM. AGRANIOU, CASTELLI, EHINGER, FAVRE, FISCHER, FORTE, FROSSARD, GAUTIER, GRANDGIRARD, GUARINO, HYDE, LOUTAN, ROTH, STARK, THURRE, UEHLINGER, VACHERON et WALTER.

*

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2005.
2. Assermentation de Monsieur Hans Roth, Conseiller municipal du parti libéral, en remplacement de Madame Evelyne Despland, démissionnaire.
3. Communications du Bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Rapports des commissions.
6. Pétition
 - 6.1. Concernant la circulation et le stationnement dans le quartier défini par le chemin du Bois-Des-Arts, l'avenue Suisse et l'avenue des Verchères. Discussion. Vote.
7. Communaux d'Ambilly – PAC MICA
 Préavis communal au déclassement selon l'enquête publique N°1409, projet de modification des limites de zones – plan N°29460-537. Discussion. Vote.
 (DA-05-17)

8. Chemin des Pinsons 33-35

Construction de 2 villas jumelles et garages, parcelle 4321, feuille 29 du cadastre de la commune de Thônex. Dérogation au rapport des surfaces selon l'article 59, alinéa 4, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988 (taux d'utilisation entre 25 et 40%). Discussion. Vote. (DA-05-18)

9. Démolition-reconstruction de l'école Marcelly-Tronchet

Validation de l'option concernant le chauffage à bois. Discussion. Vote. (RA-05-05)

10. Évolution de la politique culturelle thônésienne 2005-2010

10.1. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire pour l'exercice 2005 de Fr 224'500,- pour la mise en place d'une « structure mixte » ainsi que pour les frais d'installation et de marketing général et création, dès 2006, d'un « fonds de réserve culturel » Discussion. Vote. (DA-05-19)

11. Stop suicide

Projet de motion présenté par les membres de la commission Sociale concernant la prévention du suicide des jeunes. Discussion. Vote. (MM-05-03)

12. Demande d'un crédit de construction de Fr 345'000,- en vue de la rénovation et l'amélioration de la cuisine de l'auberge communale. Discussion. Vote. (DA-05-20)

13. Dissolution du Groupement Intercommunal de Compostage Arve-Lac (GICAL) Discussion. Vote. (DA-05-21)

14. Projets de délibération :

14.1. Déposé dans le délai légal par le groupe des socialistes-verts intitulé : « Pour une publication exhaustive et réaliste dans le journal Le Chênois des titres des sujets abordés au Conseil municipal, du nom des auteurs et des résultats des votes ». Discussion. Vote. (DM-05-02)

14.2. Déposé dans le délai légal par MM. Guy Loutan et Richard Stark, Conseillers municipaux concernant : « le report des travaux d'adaptation du restaurant le « Nautica » de la piscine de Thônex ». Discussion. Vote. (DM-05-03)

15. Propositions du Conseil administratif.

16. Questions écrites.

17. Propositions individuelles.

M. Philippe Decrey, Maire, ouvre la séance en faisant la déclaration suivante :

*Madame la Conseillère administrative, chère Isabel,
Monsieur le Conseiller administratif, cher Claude,
Monsieur le Président,
Mesdames Messieurs les Conseillers municipaux,*

A l'occasion de mon premier Conseil municipal en tant que Maire, je tenais à vous faire part de ma fierté, ainsi que ma vive émotion.

Je suis un enfant de Thônex, j'ai effectué mes écoles dans le bâtiment de la mairie et j'ai eu la chance de pouvoir travailler pratiquement toute ma carrière à Thônex et de participer activement à sa vie associative.

Deux pensées me tiennent plus particulièrement à cœur :

- La première pour mes parents avec qui j'aurais voulu partager ce moment fort de ma vie.*
- La seconde pour ma femme et mes enfants qui m'ont toujours soutenu dans mes actions et mon engagement politique, afin de défendre les intérêts des communiens et de notre ville de Thônex.*

A l'occasion du mandat de Maire qui m'a été confié, le slogan « Thônex une ville Thônex une équipe » sera réaffirmé. Ce mot est très important pour moi, puisqu'il fait partie des mots clés en vue de la réussite de nos objectifs. Le Conseil administratif en est le reflet.

En effet, à l'ouverture de cette 3^{ème} année de législature, le Conseil administratif est uni, il y règne un esprit de collégialité sans faille. C'est un réel plaisir de travailler dans ces conditions et je souhaite que cela dure encore longtemps. Merci Isabel, merci Claude !.

Je vous remercie également, vous le Conseil municipal, pour votre état d'esprit et les débats démocratiques, animés, constructifs, que vous menez.

Je ne pourrai terminer mes remerciements sans vous parler de l'administration communale menée par notre secrétaire général qui participe activement à ce nouvel état d'esprit.

Je n'oublierais pas l'importance que jouent les Thônésiennes et Thônésiens, ainsi que les associations de notre ville qui, par le dialogue et leurs actions nous soutiennent, afin de mener à bien la politique mise en place par le Conseil administratif.

*En conclusion, je souhaiterais encore féliciter le nouveau Président et suis persuadé que notre collaboration durant cette année sera constructive et productive.
Je vous remercie de votre attention.*

Vive la ville de Thônex !.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2005
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins 3 abstentions.

2. Assermentation de Monsieur Hans Roth, Conseiller municipal du parti libéral, en remplacement de Madame Evelyne Despland, démissionnaire.

M. Droz, Président, demande à M. Hans Roth de se lever et de répondre : "je le jure" ou "je le promets" en levant la main droite au serment suivant :

« *Je jure ou je promets solennellement :*

- *d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*
- *d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- *de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

M. Roth : « je le jure ».

- Le Président Informe les Conseillers que le prénom usuel de M. Hans Roth est « Rudy ».
- La nouvelle répartition au sein des commissions a été posée sur les places. Est-ce qu'il y a une objection à ce que M. Frossard reprenne la vice-présidence de la commission de la Circulation ?
 - Ceci n'étant pas le cas, M. Fossard est félicité.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. Droz, Président, porte à la connaissance des Conseillers les courriers et les informations suivants :

- 3.1. Courrier de l'A.D.C.A (Association de défense des Communaux d'Ambilly et des espaces verts à Thônex) du 31 mai 2005 adressé à M. Laurent Moutinot concernant la concertation dans le cadre du projet du PAC MICA.

Concerne : Partenaires de concertation
 Projet PAC Mon Idée - Communaux d'Ambilly

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, nous suivons de très près l'évolution du dossier des Communaux d'Ambilly par l'intermédiaire de la presse et des procédures officielles publiées dans la Feuille d'Avis Officielle.

Depuis la rédaction de votre dossier, «Structure de suivi du projet» du 4 mars 2005, où vous avez eu l'amabilité de nous intégrer en tant que partenaires de la concertation, nous n'avons, malheureusement, pas eu l'occasion de participer à une quelconque séance de concertation ni d'information.

Cette situation est non seulement inquiétante mais surtout surprenante. En effet, vous savez que nous représentons une très large frange de la population thônésienne, signataire de l'initiative « Halte au bétonnage », qui nous interroge sur le devenir de ce dossier et en particulier sur la qualité des relations de concertation qui existent entre notre association, votre Département et vous-même.

Ce silence ne fait qu'attiser la défiance, peu propice à des relations constructives.

Nous souhaitons recevoir de votre part un calendrier des diverses actions et procédures que vous envisagez, et en particulier de la réalisation du Plan Directeur de Quartier auquel nous espérons être associés. Il en va de même pour les études d'impact sur la mobilité en général.

Si le droit cantonal vous laisse évidemment le loisir de décider, nous avons cru comprendre que vos instructions étaient de consulter largement la population concernée par les diverses retombées d'un tel projet, ceci conformément à l'esprit du parti socialiste et à l'éthique qui lui est chère. Nous serions surpris et déçus de découvrir que la concertation politique annoncée cède le pas au formalisme juridique, ce que nous sommes actuellement enclins à penser.

Vos éclaircissements seront les bienvenus et nous vous remercions d'avance des informations que vous ne manquerez pas de nous communiquer.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre respectueuse considération.

Copies aux autres Partenaires de la Concertation:

- Communes de Thônex et Puplinge (conseils administratifs et municipaux)
- Associations de quartier de Thônex et Puplinge - Commission de l'urbanisme du canton de Genève

3.2. Courrier de l'Association de Sous-Moulin, du 14 juin 2005, concernant une requête en autorisation 99837 et enquête publique concernant la modification d'une installation pour téléphonie mobile au 28, rte de Sous-Moulin :

Concerne: Requête en autorisation 99837 et enquête publique concernant la modification d'une installation pour téléphonie mobile au 28 route de Sous-Moulin

Mesdames, Messieurs,

L'Association de Sous-Moulin vous adresse copie de la lettre d'observation envoyée au DAEL concernant l'objet cité ci-dessus ainsi que de la lettre d'accompagnement adressée au Conseil administratif de votre Commune. A l'argumentation développée dans la lettre ci-jointe où l'ASM exprime clairement son opposition à la prolifération actuelle des antennes pour téléphonie mobile, nous ajoutons une requête à votre endroit.

Les conseils municipaux des trois Communes propriétaires devraient débattre en plénum d'un sujet dont l'importance dépasse de loin la gestion courante du Centre sportif de Sous-Moulin. C'est pourquoi nous vous invitons non seulement à prendre position sur ce cas particulier mais encore à fixer une ligne générale s'inspirant du «principe de précaution» évoqué dans notre lettre d'observation.

Nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Ainsi que le courrier adressé au DAEL – Police des constructions en date du 10 juin 2005 :

Concerne : Requête en autorisation 99837 et enquête publique
 concernant la modification d'une installation
 pour téléphonie mobile

Messieurs,

L'Association de Sous-Moulin a comme objectif la défense des intérêts et de la qualité de vie des habitants de la partie sud des communes de Chêne-Bourg et de Thônex et plus particulièrement du secteur délimité par la route de Sous-Moulin, l'avenue de Thônex et l'avenue Petit Senn. Lors de son Assemblée générale du premier juin dernier, elle a pris connaissance de la requête en autorisation 99837 concernant la modification d'une installation pour téléphonie mobile au 28 route de Sous-Moulin, requête parue dans la Feuille d'avis officielle du 11 mai 2005, ainsi que de l'enquête publique sur le même objet parue en première insertion dans la FAO du 18 mai dernier.

Il apparaît que de plus en plus de rapports scientifiques révèlent la nocivité de ces antennes. De plus en plus d'organismes s'expriment et prennent position sur ce sujet. Nous n'en citerons que quelques-uns. Dans un communiqué de presse du 9 février 2001, la FMH soutient la résolution de Salzbourg formulée en 2000 à l'issue d'un congrès scientifique. Cette résolution demande que, pour la protection de la santé publique, on ne dépasse pas une valeur de 0,6 V/m pour les installations de téléphonie mobile. A la suite d'études concernant aussi bien la santé que la perte de valeur immobilière, le Conseil fédéral vote au début de l'année 2005 un crédit de 5 millions pour un programme de recherche sur les effets des différentes sources de rayonnement. Au nom du principe de précaution, seul principe garant d'une protection optimale des usagers des lieux proches des antennes relais, le Conseil municipal du Grand-Saconnex en octobre 2002 et celui de Versoix en janvier 2003 votent à l'unanimité un moratoire sur les installations d'antennes. Enfin, la Ville de Genève et la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève, parmi d'autres institutions, refusent les antennes sur leurs immeubles, conscientes aussi de la perte de valeur possible de leurs biens immobiliers.

La demande 99837 qui nous intéresse plus particulièrement vise à augmenter la puissance d'émission de l'installation. Si l'on se réfère à la résolution de Salzbourg, il est évident qu'une intensité du champ électrique de 2,68 V/m autour d'une maison d'habitation (cf. page 4 de la «fiche de données») est inacceptable. De plus, nous constatons que le schéma de l'installation (« élévation est »), ne correspond pas à la vérité et définit comme existants des éléments qui n'y sont pas, en particulier des tambours à mi-hauteur du mât. Quelles seraient la puissance et la fréquence de ces éléments ? Notre association exige de la part de l'opérateur Orange une clarification à ce sujet.

Nous sommes aussi étonnés de constater que le dossier ne mentionne nullement l'existence de l'antenne d'une puissance de 8700 W située sur un autre mât, contre la buvette et les bureaux du stade, à quelques mètres seulement du périmètre de l'installation que veut modifier Orange. L'intensité du champ électrique doit en être renforcée et cette accumulation de rayonnement est certainement en complète contradiction avec les activités sportives auxquelles la jeunesse se livre sur ces terrains. Enfin, l'installation existante qu'on veut modifier a bénéficié d'une autorisation de procédure accélérée, en 1999, avant l'entrée en vigueur de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le rayonnement non ionisant. N'y aurait-il pas lieu de procéder à son éventuel assainissement, conformément à l'article 11 du règlement genevois sur la protection contre le rayonnement non ionisant des installations stationnaires ?

Nous formulons une autre demande à Orange : comment l'opérateur justifie-t-il le choix du site ? S'agit-il d'un devoir de couverture ? Y a-t-il eu des plaintes d'usagers de téléphonie mobile ?

Enfin, nous tenons à soulever la question de la responsabilité juridique. En effet, nous constatons que, sur la demande définitive d'autorisation de construire, les trois Communes chênoises sont mentionnées à juste titre comme les propriétaires du site avec pour adresse le « groupement intercommunal du Centre sportif de Sous-Moulin », mais c'est le directeur du Centre avec le tampon de l'institution qui signe le document en tant que propriétaire. Nous posons la question: en cas de réclamation pour dommages et intérêts, qui est responsable ? Nous ne pouvons admettre qu'on installe ou modifie des antennes de téléphonie mobile dans un lieu appartenant à la collectivité sans passer par une prise de position des trois conseils municipaux concernés.

Nous exigeons par ailleurs que, conformément à l'article 15 du règlement genevois déjà mentionné, une séance d'information soit organisée par le requérant, en présence du propriétaire, représenté au minimum par un conseiller administratif par commune, et que soient invitées à cette séance toutes les personnes habitant dans le rayon d'opposition reconnu, soit 1048 mètres, ainsi qu'une personne indépendante et compétente en la matière, par exemple le docteur Peter Schlegel.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations respectueuses.

3.3. A 23h. nous passerons au point 15 de l'ordre du jour : « Propositions du Conseil administratif ».

4. Communications du Conseil administratif

4.1. M. Philippe Decrey, Maire

4.1.1. Traversée de la route Blanche

Un courrier a été envoyé aux écoles concernées pour inciter les élèves à utiliser ce nouveau passage piétons. Les ASM vont assurer la sécurité jusqu'à la fin de l'année scolaire. Dès la rentrée, deux patrouilleuses seront mises en place.

4.1.2. Mobilité douce

La commission de Circulation sera convoquée à la rentrée afin de discuter de l'avancement du plan directeur de la mobilité douce.

4.1.3. Tsunami

Il y a quelques temps vous avez voté un montant afin que le Conseil administratif soutienne une association qui œuvre dans la reconstruction des régions touchées par cette catastrophe.

Le Conseil administratif a décidé de parrainer l'association Sujeeva (cf Fabienne) qui a un programme concernant la côte ouest du Sri Lanka. Si cela vous intéresse j'ai de la documentation à ce sujet.

4.1.4. Enquête concernant les villes romandes

Le journal « l'Hebdo » vient d'effectuer une enquête sur la qualité de vie dans les 31 principales villes romandes. Thônex occupe la 10^e place du classement général (25^e en 2004). Notre commune occupe la 1^{ère} position dans le volet qui concerne l'intégration des étrangers et dans la catégorie « Transports et environnement » nous avons la meilleure performance genevoise en occupant la 2^{ème} position juste derrière la ville de Fribourg.

4.2. Mme Isabel RoCHAT, Vice-présidente du Conseil administratif

4.2.1. Fête des promotions

Cette fête aura lieu le vendredi 1^{er} juillet 2005 et la cérémonie des 6P se déroulera le jeudi 30 juin à la salle des fêtes. Comme annoncé lors de l'établissement du budget 2005, les dictionnaires seront remis aux 3P et les élèves de 6P recevront des bons d'achat. Cette procédure se fera encore pendant 2 ans.

4.2.2. Rentrée scolaire 2005-2006

L'école Adrien-Jeandin va augmenter d'une classe et passer ainsi de 14 à 15 classes. Pour les autres groupes scolaires c'est le statu quo.

4.2.3. Billets TPG

Le Conseil administratif a décidé d'offrir, pour la rentrée, des billets TPG aux classes de nos écoles afin qu'elles puissent se rendre dans les musées ainsi qu'aux diverses manifestations dans le Canton. Nos 57 classes auront donc chacune 2 trajets offerts pour l'année scolaire.

4.2.4. Petite enfance

Nous aurons, lors de la commission ad-hoc Marcelly-Tronchet, l'occasion de discuter du projet « multi accueil » dans le cadre de la construction d'une crèche lors des travaux de rénovation de ce groupe scolaire.

4.2.5. Parascolaire

Dès la rentrée je vais proposer à la Présidente de la commission des Écoles de recevoir des représentants du GIAP et de l'APET afin qu'ils puissent faire part de leurs remarques et préoccupations concernant ce projet de démolition-reconstruction de l'école Marcelly-Tronchet.

4.2.6. Finances

Depuis le résultat de la votation du 24 avril dernier un groupe de réflexion a été créé afin d'étudier plus précisément la possibilité de transfert de charges « État-Communes ». Un premier rapport devrait être établi d'ici le 31 octobre.

4.2.7. Agenda 21

Nous rappelons que les groupes politiques sont priés de nous faire parvenir des propositions concernant des actions, même modestes, que l'on pourrait entreprendre sur la commune. Lors d'une prochaine séance de la commission je pense qu'il serait intéressant d'auditionner les représentantes de l'association EQUITERRE ainsi que des représentants de la commune d'Onex qui semble être très en avance sur ce dossier.

Lors des promotions de la documentations sera mise à disposition du public pour l'inciter à nous faire part de ses observations suite au bilan établi par l'entreprise MANECO.

4.3. M. Claude Détruche, Conseiller administratif

4.3.1. Inaugurations

Nous vous rappelons que vous êtes attendus le 29 juin dès 17h.30 pour l'inauguration de la place de jeux derrière la salle des fêtes ainsi que des giratoires de la route de Jussy.

4.3.2. Forum des entreprises

Cette manifestation qui était prévue le 14 septembre a été ramenée au 13 afin que M. Carlo Lamprecht, Conseiller d'État puisse y participer.

4.3.3. CSSM

Les délégués au Centre sportif vont travailler sur le budget 2006 ainsi que sur la proposition concernant les fonds de préfinancement. Un retour sera ensuite à faire dans les commissions des trois communes.

4.3.4. ThéâtreCirqule

Une fois de plus, le Conseil administratif a fait les relances nécessaires pour l'avancement de ce dossier. Nous restons toujours dans l'attente d'une décision qui, nous l'espérons, ne va pas tarder.

4.3.5. Installation d'antennes pour téléphonie mobile

Suite au courrier lu par M. le Président, il est important de rappeler que c'est la commune sur laquelle l'antenne est prévue qui doit préavisier la demande. Pour votre information la commune de Thônex préavisie systématiquement défavorablement à ce type de demande.

5. Rapport des commissions

M. le Président, passe la parole aux différents Présidents des commissions afin qu'ils donnent lecture des conclusions de leur rapport :

5.1. M. Michel Vacheron, Président de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Économie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière, séance du 19 mai 2005 :

Deux points figuraient à l'ordre du jour :

1. Mise en séparatif des collecteurs aux chemins des Mésanges et des Pinsons.
La commission a reçu M. Klemm, qui est l'ingénieur chargé des études concernant ces collecteurs. Une discussion intéressante, qui a largement dépassé le seul cadre de l'aménagement concerné, a permis aux commissaires de mieux comprendre le système de gestion des eaux en général et la politique cantonale dans ce domaine.

En ce qui concerne les chemins des Mésanges et des Pinsons, il s'agit de mettre en séparatif un bout de chemin qui est encore équipé d'un collecteur unique et en mauvais état. Le début du chemin des Mésanges a déjà été équipé en séparatif il y a 5/6 ans au moment de la construction d'un ensemble de villas. Nous avons étudié le tracé du collecteur, la répartition des charges entre la commune et les privés. Mais la discussion a porté également sur la gestion des eaux à la parcelle, sur les risques de débordement des rivières qui limitent notre commune, sur l'état des eaux dites claires qui rejoignent directement les rivières sans être pour autant si claires que cela, et sur le coût et la durée de vie de ce type de collecteurs. Au terme de cette discussion, la commission a accepté ces travaux à l'unanimité.

Cet objet devrait revenir prochainement au Conseil municipal.

2. Audition de M. Serge Baciocchi, représentant de l'entreprise chargée de la levée des ordures et autres déchets sur Thônex et Chêne-Bourg.
Cette audition a permis de faire le point sur la réalité actuelle de la levée des ordures sur Thônex, mais également de tous les autres déchets récupérés dans les déchetteries ou au pied des immeubles. L'entreprise Baciocchi a dû s'équiper de nouveaux véhicules pour cette seconde tâche.

On a parlé des horaires des levées, du prix de levée et de traitement des différents types de déchets, de la quantité de déchets levés chaque jour, de la fréquence des levées, de la gestion des déchets de jardin, des problèmes posés par les déchets encombrants et des nuisances occasionnées par certaines déchetteries pour les voisins.

La mairie a contacté les régies pour que les immeubles soient équipés de conteneurs permettant le tri des déchets. L'entreprise Baciocchi participe à cette campagne, mais il faut bien reconnaître qu'à ce jour la situation n'est pas encore satisfaisante. M. Détruche a mis cependant en évidence le travail remarquable effectué par les concierges de l'immeuble sis au 30-34 avenue Tronchet où maintenant la gestion des déchets est efficace.

Toutes les déchetteries mises en place sont bien utilisées. On pourrait même en installer d'autres, mais il n'est pas facile de trouver des emplacements.

Aucun vote n'a conclu cette discussion.

5.2. M. Alexis Hyde, Président de la commission ad-hoc « Marcelly-Tronchet », séance du 24 mai 2005 :

Rapport du travail de la commission sauf le point de l'option du chauffage au bois qui sera présenté au point de l'ordre du jour correspondant.

Les responsables des restaurants scolaires (représentés par M. Verneret, Président) sont auditionnés sur les méthodes de travail utilisées quant à la préparation des aliments. Actuellement, les 3 restaurants scolaires de la commune sont approvisionnés par un fournisseur extérieur. Les repas sont simplement remis en condition sur place. Seule l'école du Bois-Des-Arts possède une cuisine complètement aménagée. Un service impliquant le label de qualité « fourchette verte » présente aussi, en plus des exigences nutritionnelles des exigences d'aménagement pour l'hygiène. Ces normes influenceraient les aménagements de la cuisine.

L'utilisation de la cuisine par des tiers éventuels locataires n'est pas l'argument utilisable pour faire un choix sur le type de cuisine à retenir, d'autant plus que généralement les aliments sont livrés déjà préparés et aussi à reconditionner dans ces situations là.

Les aménagements doivent comporter les rangements nécessaires pour la vaisselle et les aliments en particulier dans le respect de la chaîne du froid. Les installations de traitement de la vaisselle doivent évidemment être prévues.

La commission préavise favorablement et à l'unanimité une cuisine de reconditionnement. Aussi à l'unanimité, la commission préavise favorablement des installations compatibles avec le label « fourchette verte ».

L'aménagement des façades a été présenté, nous n'avons pas de point particulier à relever. Toutefois, l'amendement de M Loutan accepté lors du conseil municipal demandant de prévoir en réserve un jeu de tuyaux pour permettre l'utilisation éventuelle d'eau de recyclage ne résiste pas aux arguments techniques et est rejeté par la commission par 4 voix et une abstention.

L'aménagement des sous-sols restera en l'état brut, décision de la commission par 4 oui et 1 abstention.

5.3. M. Daniel Thurre, Président de la commission des Sports, Sécurité, Police & Militaire, séance du 31 mai 2005 :

La séance s'est déroulée en 2 temps : le Conseil administratif nous a donné des informations sur le CSSM, puis nous avons auditionné des représentants des clubs locaux de football et de basket.

Concernant le CSSM : le nombre de sportifs qui affluent au centre et les installations posent problème. Un autre débat devra porter sur le mode de financement des attributions sportives et financières.

M. Forte a été élu délégué et membre du bureau du Conseil intercommunal du CSSM.

Un audit a été confié à un mandataire externe pour analyser le compte de préfinancement. Ce compte, qui a joué un rôle de vases communicants, a un important manque de liquidités : il est question d'un manco de Fr 500'000,- et l'on s'attend à Fr 700'000,- d'ici fin 2005.

Une liste des objets pré financés a été demandée au directeur et la commission des Finances sera saisie de ce dossier. Quoique l'on fasse, le prix de Fr 90,- par habitant augmentera inéluctablement, sinon, il faudrait baisser les prestations.

Bien que cela n'ait pas été prévu à l'ordre du jour, un vote de principe a été accepté pour signaler au Conseil administratif que la commission souhaite le maintien des prestations du CSSM.

Sont auditionnés ensuite M. Stoffel, vice-président, et M. Bisetto, président junior du CS Chênois Football.

Cette année, 336 juniors sont répartis en 3 catégories. 83 enfants sont à l'école de football. La section senior a été réactivée l'année dernière, et 40 actifs sont répartis en 2 équipes, dont une a accédé en 2e ligue.

Le club a des difficultés économiques relativement importantes - pour ne pas dire graves - et le bilan présente un gros déficit depuis des années, réglé partiellement par un jeu d'écritures, l'abandon de créances et la mise de fonds propres de membres du Comité.

Le club s'interroge sur ses possibilités pour la prochaine saison. Il manque Fr 120'000,- pour l'organiser, sur budget global d'environ Fr 700'000,-.

Le football, contrairement à sa réputation, est un sport cher.

Les cotisations sont aujourd'hui à Fr 300,- et le club envisage de les augmenter, tout en comptant sur une subvention plus élevée. Les parents ont eu de la peine à accepter la dernière augmentation qui était de Fr 50,-. Tout le matériel est pourtant fourni, sauf les chaussures.

Il est difficile d'avoir de bons entraîneurs si on ne peut pas les payer, et les membres du Comité ont de la peine à être renouvelés, tout le monde n'acceptant pas de passer à la caisse pour sauver le club !

M. Stoeffel a demandé à la commission de se prononcer sur les possibilités d'assainissement financier et demande s'il faut refuser des nouveaux membres.

Un courrier co-signé par M. Détruche et moi-même a été adressé en date du 9 juin, reprenant les conclusions de la commission, à savoir :

- La recommandation de l'introduction d'une augmentation des cotisations pour une meilleure maîtrise des coûts relatifs à la formation des jeunes joueurs ;*
- Une gestion plus stricte des débiteurs, avec soumission d'un dossier au CASS des Trois-Chênes pour les personnes qui ont des difficultés financières ;*
- Envisager de refuser de nouvelles admissions, d'autant plus que les infrastructures actuelles sont insuffisantes et trouver des synergies avec des clubs des communes de la région Arve-Lac, puisque certaines ne parviennent pas à former d'équipes, faute d'effectifs.*

Ont ensuite été auditionnés M. Sabatini, président du Chêne-Basket-ball Club et M. Récupéro, président du comité.

Le club compte 250 membres pour 14 catégories engagées. Il est populaire, tout en visant l'excellence.

La majorité a moins de 20 ans, bien qu'il n'y ait pas eu d'équipes juniors cette saison. Une équipe est en ligue nationale. Se pose la question du développement d'équipes féminines.

Deux difficultés principales sont rencontrées par ce club, et ce au niveau logistique :

- De nombreux déplacements se font dans toute la Suisse occidentale. Le club dispose d'un minibus, mais doit également louer des véhicules.*
- Une autre difficulté est le manque de salles, et un soutien des autorités est requis à ce niveau-là. Une économie de Fr 4'000,- pourrait être réalisée, car le club loue une salle d'école pour ce prix. Les salles sont sur occupées, mais des salles sont réservées pour le football toute l'année, alors qu'elles ne sont utilisées que 2 mois en hiver.*

Une nouvelle planification des salles est à voir avec le CSSM pour pouvoir s'entraîner le samedi matin.

Le budget de fonctionnement du club est de Fr 189'000,- avec une augmentation de Fr 10'000,- pour l'équipe passée en ligue B.

Les cotisations sont de Fr 250,- pour les petits et Fr 350,- pour les juniors. Le 65% des joueurs vient des communes des Trois-Chênes.

S'ensuit une discussion au sein de la commission et il est relevé que la difficulté des salles ira croissant, du fait que « bientôt », Thônex comptera 10.000 habitants de plus ! Un centre serait nécessaire dans les Communaux d' Ambilly.

Il faut limiter le nombre d'accueil au CSSM et ne pas aller au-delà de la capacité gérable.

5.4. M. Fabiano Forte, Président de la commission Sociale, séance du 2 juin 2005 :

Action Trois Chênes pour l'Emploi :

Les représentants de l'action trois chênes pour l'emploi sollicitaient un demi-poste supplémentaire auprès de notre commune. Après avoir pris connaissance des arguments développés, les commissaires ont trouvé, à l'unanimité que cette demande de poste supplémentaire ne se justifiait pas et ont donc refusé d'entrer en matière sur cette proposition.

6. Pétition

6.1. Concernant la circulation et le stationnement dans le quartier défini par le chemin du Bois-Des-Arts, l'avenue Suisse et l'avenue des Verchères. Discussion. Vote.

M. Droz, Président, donne lecture de la lettre que M. Daniel Rothlisberger a adressée à Mme Doris Constantin, Présidente, en date du 25 mai 2005 ainsi que du texte de la pétition :

Concerne : circulation et stationnement dans le quartier défini par
 le chemin du Bois-des-Arts, l'avenue Suisse, l'avenue des Verchères

Madame la Présidente,

Nous avons l'avantage et l'honneur de vous faire parvenir ce jour une pétition exprimant la position en matière de circulation et de stationnement d'une large majorité des habitants du quartier cité en référence.

Comme vous le savez, ce secteur s'est vu conférer le statut de zone 30km/h depuis le mois de novembre 2001 afin d'améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers de la voie publique.

Malheureusement, l'observation du trafic, et ce plus particulièrement entre 7h00 et 9h00 du matin, nous amène à considérer que les mesures prises (marquage au sol, pose de totems de signalisation) pour en modérer son intensité et sa vitesse s'avèrent inefficaces et qu'il s'agit, par voie de conséquence, de remédier à cette situation.

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que l'imposition d'un temps maximal de stationnement dans le quartier (3h) a entraîné une forte diminution de la présence des voitures d'entreprise. Si nous ne pouvons que nous en réjouir, nous devons cependant déplorer que cette mesure a également eu pour effet de rendre problématique le stationnement des véhicules de certains riverains du quartier qui, ne pouvant faire autrement que de se garer sur la voie publique, s'exposent désormais quotidiennement au risque d'une verbalisation par les agents municipaux.

Forts de ces constats, nous demandons aux autorités d'agir rapidement afin que soient engagés les moyens adéquats pour imposer le respect du 30 km/h et supprimer le trafic de transit dans cette zone. Nous les invitons aussi à tout mettre en œuvre pour qu'une solution soit trouvée afin de rendre licite une durée de stationnement, sans limite de temps, pour les résidents du quartier.

Enfin, nous tenons à vous faire part que, désireux d'exposer plus amplement notre perception de la situation et de contribuer à l'émergence de solutions, nous souhaitons qu'une délégation des signataires puisse rencontrer le(s) responsable(s) politique(s) en charge du dicastère concerné d'ici la fin du mois de juin.

Ne doutant pas que, désormais sensibilisées à ces problématiques, nos autorités auront à cœur de les prendre en considération, répondant ainsi aux aspirations légitimes des 164 citoyens signataires de la pétition, et qu'elle ne manqueront pas de donner une suite favorable à nos demandes.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de nos salutations distinguées.

Puis, le texte de la pétition :

Le quartier délimité par l'avenue des Verchères, le chemin du Bois-Des-Arts et l'avenue Suisse est habité par des citoyens soucieux de vivre dans un cadre offrant une certaine qualité de vie.

Les habitants soussignés constatent que la sécurité et le bien-être dans ce quartier sont affectés par les facteurs suivants :

- la vitesse moyenne des véhicules circulant dans les rues susmentionnées ;
- la présence, entre 7h. et 9h. du matin d'un important trafic de transit dû à la volonté de certains automobilistes de ne pas prendre l'avenue de Thônex,
- la mesure prise pour éviter le stationnement des véhicules professionnels ou privés des pendulaires, qui pénalise les résidents ne pouvant garer leur véhicule ailleurs que sur la voie publique.

Par conséquent, ils demandent aux autorités communales d'intervenir auprès de l'OTC afin que soient rapidement mises en œuvre toutes les mesures utiles permettant dans le périmètre concerné :

- le respect du 30km/h.
- la suppression du trafic de transit,
- le stationnement, sans limite de temps, des voitures des résidents du quartier.

M. Droz, Président, informe que le Bureau propose de renvoyer cette pétition à la commission de Circulation pour examen.

La discussion est ouverte :

M. Agraniou : soucieux de la qualité de vie de ses communiens le groupe socialistes-verts soutient la proposition de renvoyer cette pétition en commission afin de répondre au souhait des signataires d'intégrer cette pétition dans le projet d'aménagement.

M. Favre : le renvoi en commission doit inclure l'audition des pétitionnaires.

Au vote :

- Le renvoi de la pétition à la commission de Circulation est accepté à l'unanimité.

Les pétitionnaires seront informés, par écrit, de cette décision.

M. Decrey, Maire, précise qu'il ne sera pas possible de recevoir les pétitionnaires avant la fin du mois de juin, cela sera donc fait à la rentrée.

7. Communaux d'Ambilly – PAC MICA

Préavis communal au déclassement selon l'enquête publique N°1409, projet de modification des limites de zones – plan N°29460-537. Discussion. Vote

Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative déléguée à l'Urbanisme & Développement durable, donne des précisions sur ce préavis :

- Chers Conseillers municipaux,
Chers Thônésiens, membres de la presse et du public,

Beaucoup a été dit et écrit sur le projet de loi de déclassement qui vous est soumis ce soir.

Lancée à grands renforts médiatiques le 3 décembre 2004, ce fût le début de l'enquête publique en février, qui elle-même assortie des observations du DAEL nous est revenue le 25 avril 2005 en vue de notre prise de position communale dans les 60 jours comme le prévoit la loi.

Nous y sommes. Je ne rouvrirai pas ce soir la boîte de Pandore, les commissions d'Urbanisme de cet hiver nous ont permis d'en débattre largement et j'y reviendrai plus loin. Ce soir, nous sommes donc au terme de cette consultation et votre décision sous forme de la délibération qui vous est soumise accompagnera le dépôt du projet de Loi de déclassement auprès du Grand Conseil, dans les mois qui vont suivre.

Que d'eau a coulé sous les ponts de la Seymaz et du Foron depuis 1989, date à laquelle nos collègues durent déjà se prononcer sur un changement de zone de ce périmètre. Le sort en était jeté, les Communaux allait tôt ou tard devoir s'urbaniser, mais pas n'importe comment ni à n'importe quel prix. Cela s'est vu confirmé lors de l'établissement de notre propre plan directeur communal en 1999 dans une fiche « J » qui énonçait un certain nombre de contraintes à tout développement, confirmées dans le plan directeur cantonal celui-là en 2001, dans lequel figurent les 12 PAC cantonaux dont notre PAC-MICA.

Crise du logement oblige, il fallait recenser les territoires susceptibles d'accueillir cette population qui ne cesse de croître, au gré des divers flux migratoires et mutations démographiques dont Genève a le secret depuis le XII^{ème} siècle déjà. Notre ville se trouva assez vite - vu l'exiguïté de son territoire - obligée de légiférer en matière d'aménagement et ce d'une façon assez stricte ; on voit l'histoire se répète...

Intérêt local ou global ? Myopie ou presbytie ?

Il s'agit pour nous, élus de la commune de Thônex, d'accommoder notre vision normalement, c'est-à-dire à considérer le plan régional (je vous rappelle que Genève a 103 km de frontières avec la France contre seulement 4.5 avec la Suisse !). Qui dit région, pense inévitablement aux axes de communication indispensables à la création de nouveaux pôles urbains.

Petit rappel historique :

1862 : première ligne de tram reliant Carouge à Chêne-Bourg = premier axe de bipolarité périphérie/centre/périphérie et donc le premier développement immobilier peut désormais se mettre en place et trouver son essor.

1899 : Guillaume Fatio nous dit : « La première condition nécessaire pour vivre agréablement en dehors de la ville, c'est l'existence de grandes routes bien établies... »

Et nous voilà, plus d'un siècle plus tard, dans exactement la même problématique. Ce petit saut dans l'histoire m'a semblé nécessaire, afin d'illustrer mon propos suivant.

En effet, quelles sont nos motivations principales qui doivent assortir notre préavis ?

Le projet qui vous est soumis ce soir, donc un projet de déclassement en 3^{ème} zone de développement et ce sur l'entier du périmètre ne propose aucune différenciation de zones pour l'ensemble du secteur (zone de verdure, zone de bois, équipements publics, gabarits etc...) quelles seront les affectations futures de ce périmètre ?

Seul un plan directeur de quartier peut en fixer les principes.

Notre 2^{ème} motivation concerne les transports publics et la circulation en général. La région des 3 Chênes souffre cruellement d'un sous-équipement au niveau des aménagements routiers et des infrastructures propices à une mobilité par les transports publics. Le projet de loi devrait assortir le déclassement d'une obligation de réalisation par étapes en fonction du calendrier de mise en place de ces infrastructures de transport. Cette réalisation par étapes devrait également tenir compte des possibilités de réalisation des équipements publics correspondants et de l'intégration possible des nouveaux habitants. Il ne s'agit en aucune façon de stigmatiser tel ou tel quartier, mais simplement de prendre en compte cet élément « temps » dont on voit avec le quartier des Verchères que ce n'est pas si facile...

La 3^{ème} motivation consiste dans le respect strict du plan cantonal qui soit dit en passant ne parle que « d'urbaniser » sans préciser que tout serait en zone 3 - et surtout qui désigne le secteur de la zone de villas à l'ouest de Belle-Idée « d'aire de délassement ». Il nous semble essentiel à ce stade d'en assurer la pérennité qui devrait être assurée par une modification du régime de zone correspondant, simultanément au déclassement des Communaux. Le pôle hospitalier de Belle-Idée est également situé en zone villa et nécessite une mise en conformité, afin que nos concitoyens propriétaires puissent dormir tranquilles (au moins ceux-ci) !

Pour toutes ces raisons et la liste est encore longue (ancrage du projet dans le territoire, liens avec le CEVA et Étoile-Annemasse, relation avec les places de travail...) bref, en un mot un PROGRAMME-CADRE, UN PLAN DIRECTEUR qui nous donnerait certains éléments de réponse qui nous font défaut actuellement... Voilà ce qui manque ici ce soir et voilà la raison pour laquelle le Conseil Administratif ne peut vous encourager à voter ce projet de loi.

M. Pascal Uehlinger, Président de la commission de l'Urbanisme & Développement durable, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 7 juin 2005 :

- Malgré le sujet que nous avons à débattre ce fut une commission la plus courte du semestre. La discussion a porté essentiellement sur le débat public de la veille et non sur le sujet.

La conclusion a été de refuser le projet de modification des limites de zones par 5 non et 2 abstentions.

La discussion est ouverte :

Mme Stroumza : comme vous le savez le groupe socialistes-verts est tout à fait favorable à ce déclassement. Seulement, ce soir, nous allons nous abstenir. Tout simplement car nous avons décidé ensemble que le déclassement devrait être précédé d'un plan directeur de quartier et d'une étude de circulation.

La séance que nous avons eue avec la commune de Puplinge nous a démontré que tant qu'il n'y a pas une étude circulation qui est faite qui définit clairement comment on va circuler dans ce secteur il est prématuré de faire un projet de déclassement. Voici donc la raison pour laquelle nous allons nous abstenir sur le vote de ce soir.

Nous ne sommes pas opposés au déclassement mais nous pensons que l'on va un petit trop vite et que rien ne s'oppose à ce que l'on voit, en premier lieu, le plan directeur de quartier et l'étude de circulation. D'autant plus que M. Moutinot a fixé un délai au 15 novembre pour la présentation d'une étude de circulation. Nous sommes toutefois, obligés de procéder à un vote ce soir et ceci pour des raisons de délais légaux.

M. Favre : j'interviens pour un complément technique sur la délibération qui nous est proposée ce soir. Comme vous le savez : seul la décision du Conseil municipal est jointe au projet de loi, c'est à dire que les attendus n'y figureront pas, il nous semble important de rappeler aux députés les éléments forts qui constituent notre décision de ce soir en particulier les résolutions que nous avons votées le 22 février 2005 qui sont des éléments indispensables à la bonne compréhension de la démarche de la commune de Thônex.

L'entente vous propose ce soir l'amendement suivant en points 2 et 3 :

2. *D'inviter le Conseil administratif à transmettre en annexe de la présente délibération au DAEL (Département de l'aménagement de l'équipement et du logement) un courrier contenant les motivations détaillées figurant dans les résolutions prises par le Conseil municipal en date du 22 février 2005.*
3. *Que ce courrier fasse partie intégrante de la présente délibération.*

Au vote :

- *La proposition d'amendement est approuvée à l'unanimité.*

M. Hyde fait la déclaration suivante au nom des partis de l'entente :

Les partis de l'Entente ont pris connaissance de ce projet de loi avec attention et se sont impliqués dans les divers débats qui ont eu lieu dès les premières propositions du département et de son président. Nous connaissons bien la position de nos électeurs et d'une forte majorité de la population, position qui s'est d'ailleurs manifestée lors du dépôt de l'initiative « halte au bétonnage ». Conscients de l'existence de la crise du logement qui sévit à Genève, nous avons fait des propositions constructives et réalistes. Cette politique, que nous estimons correcte vis-à-vis de nos concitoyens tant de la commune que du canton a été reconnue par les députés au Grand Conseil. Une motion soutenant notre position a été votée et contraint le département et son président à respecter la position de la commune, donc à revoir sa copie.

Malheureusement il faut évidemment relever cette dynamique schizophrénique de notre canton, à savoir que les autorités cantonales ont loisir de décider sans obligatoirement tenir compte de l'avis des communes, leur imposant des charges souvent au-delà de leurs moyens. Comment alors accepter, même au nom de la plus loyale des solidarités des contraintes dont nous ne pouvons maîtriser les conséquences. Que ce soit à Meyrin, Plan les Ouates, Cologny, Chêne-Bougeries, toutes ces communes sont dans la même situation que nous. Si nous acceptons, nous donnons un accord ouvert à toute sorte de dérapages, d'excès et d'interprétation de la part des autorités cantonales.

En premier, les journalistes fustigent la position des communes sous prétexte qu'elles ne peuvent être d'accord qu'à la condition que les constructions aient lieu chez le voisin! Nous avons même été traités de nantis jaloux de nos prérogatives. Chers concitoyens, cela veut dire que la gestion saine d'une commune est un délit, vouloir garder un environnement agréable à vivre est un crime et que vouloir maîtriser son développement n'est qu'égoïsme. Quand nous serons aussi endettés que le canton et que nous vivrons dans des banlieues ghettos tant pis pour les générations futures, mais c'est nous qui serons taxés d'irresponsables !

Le respect de la démocratie voudrait que pour un sujet de cette importance, l'ensemble de la population thônésienne soit consultée et puisse s'exprimer, c'est ce que l'on appelle la démocratie participative si chère au parti que représente le président du DAEL. Loin de refuser nos responsabilités d'élus, notre choix théorique, dans ce contexte est évidemment de rejeter ce projet. Malheureusement rien ne prévoit alors une large consultation populaire. Seule une position du conseil municipal en désaccord avec son électorat permettrait de laisser s'exprimer la population. Prêcher le faux pour avoir le vrai est une solution, paradoxale, mais utilisable afin de démontrer la valeur et l'importance de la « vox populi ».

Si, au moins, le président du département, nécessairement conscient de cette relation ambiguë entre les communes et le canton respectait un équilibre entre ces entités, il gagnerait une nécessaire confiance entre les partenaires. Malheureusement nous avons, maintenant en face de nous un président plus intéressé, par déformation professionnelle probablement, par l'interprétation de la loi que par le respect de l'expression démocratique, pourtant théoriquement chère à ses origines,

Pour résoudre la crise du logement, ce n'est pas la hache et la dynamite qui feront avancer les projets c'est la concertation. Si ce n'est pas possible il faudra alors que les communes s'unissent pour proposer une refonte du système, en redonnant à la base de notre système fédéraliste, la place qui est due à la commune.

M. Forte demande le vote nominal pour ce point. Cette demande est appuyée par un nombre nécessaire de Conseillers municipaux. (les votes sont mentionnées dans la délibération ci-dessous).

La parole n'étant plus demandée, M. Pascal Uehlinger, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 16 alinéa 3 de la Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987,
- Vu le projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Thônex (création d'une zone de développement 3 et de zones des bois et forêts au lieu-dit des « Communaux d'Ambilly »), accompagné du plan N°29460-537,
- Vu l'enquête publique N°1409 relative au dit projet de loi qui s'est déroulée du 7 février au 8 mars 2005,
- Vu les observations reçues durant l'enquête,

- Vu les résolutions du Conseil municipal des 9 octobre 2001 et 16 décembre 2003 invitant le Conseil administratif, respectivement à prendre position en faveur de la protection de son territoire dans le secteur des Communaux d'Ambilly et à préavisier négativement tout projet de modification des limites de zones de construction dans le secteur dit des «Communaux d'Ambilly» qui ne serait pas conforme au plan directeur de la commune,
- Vu les résolutions du Conseil municipal du 22 février 2005 concernant les principes d'aménagement du territoire proposés par la commune de Thônex pour le périmètre des Communaux d'Ambilly et concernant le nombre d'habitants et la densité de construction dans ledit périmètre,
- Vu la lettre du Conseil administratif au Président du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement du 7 mars 2005,
- Vu le préavis négatif de la commission de l'Urbanisme & Développement durable réunie en séance le 7 juin 2005,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Au vote nominal par 17 voix et 9 abstention(s), soit à la majorité,

Ont préavisé « défavorablement »:

Mmes Casadei, Constantin, Jaquet, Notaro et Tomasini

MM. Ehinger, Favre, Fischer, Forte, Frossard, Gautier, Grandgirard, Hyde, Roth, Stark, Uehlinger et Walter

Se sont abstenus :

Mmes Egger, Kaby et Stroumza

MM. Agraniou, Castelli, Guarino, Loutan, Thurre et Vacheron

LE CONSEIL MUNICIPAL

D É C I D E

1. De préavisier défavorablement le projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Thônex (création d'une zone de développement 3 et de zones des bois et forêts au lieu-dit des « Communaux d'Ambilly »), plan N°29460-537.
2. D'inviter le Conseil administratif à transmettre en annexe de la présente délibération au DAEL (Département de l'aménagement de l'équipement et du logement) un courrier contenant les motivations détaillées figurant dans les résolutions prises par le Conseil municipal en date du 22 février 2005.
3. Que ce courrier fasse partie intégrante de la présente délibération.

8. Chemin des Pinsons 33-35

Construction de 2 villas jumelles et garages, parcelle 4321, feuille 29 du cadastre de la commune de Thônex. Dérogation au rapport des surfaces selon l'article 59, alinéa 4, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988 (taux d'utilisation entre 25 et 40%). Discussion. Vote. (DA-05-18)

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments, donne des explications sur cette demande de dérogation :

- Il n'y a rien de particulier à signaler sur ce dossier qui demande une dérogation au rapport des surfaces de 31%. Celui-ci a été présenté en commission et je laisse le soin au Président de donner les conclusions du rapport.

M. Pascal Uehlinger, Président de la commission de l'Urbanisme & développement durable, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 7 juin 2005 :

- *Le projet a été accepté à l'unanimité des commissaires.*

La discussion est ouverte :

M. Loutan : je vais accepter cette dérogation mais j'aimerais rappeler au Conseil administratif qu'il insiste bien sur la gestion de l'eau lors de ces demandes de dérogations. D'autant plus, que l'on a voté un gros crédit pour le PGEE (plan général d'évacuation des eaux) il est toujours moins onéreux de créer des installations lors de la construction que de les faire après coup.

La parole n'étant plus ou pas demandée, M. Alexis Hyde, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre s) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 59, alinéa 4, de la loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1988,
- Vu le projet de construction de 2 villas jumelles et garage, sur la parcelle N° 4321, feuille 29 du cadastre de la commune de Thônex, selon la demande d'autorisation de construire DD 99893-2 déposée auprès du DAEL,

- Vu le préavis favorable de la commission de l'Urbanisme & Développement durable du 7 juin 2005,
- Par 26 voix, soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'accorder la dérogation au rapport des surfaces selon l'article 59, alinéa 4, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988, (densité requise 31%) pour la construction de 2 villas jumelles et garage au chemin des Pinsons 33-35.
9. Démolition-reconstruction de l'école Marcelly-Tronchet
Validation de l'option concernant le chauffage à bois. (RA-05-05)

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments donne des explications sur ce point :

- Le Conseil administratif a organisé plusieurs réunions afin de peser le « pour » et le « contre » des différents types de chauffage possibles, nous avons notamment pris acte de la position du service cantonal de l'énergie qui prône bien entendu le chauffage à bois. Cependant, le Conseil administratif acceptera la décision qui sera prise par le Conseil municipal mais reste sur sa position quant aux problèmes liés à l'exploitation ainsi qu'au financement d'une telle installation. Nous rappelons également que le transport pose un certain problème et l'on sait qu'à la commune de Veyrier l'acheminement du bois n'est possible que le samedi afin d'éviter toute nuisance. Pour notre commune il s'agit en plus d'une installation qui est liée à la piscine et qui fonctionnera à plein rendement avec en plus l'utilisation du gaz à certaines périodes de l'année.

M. Alexis Hyde, Président de la commission ad-hoc Marcelly-Tronchet, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 24 mai 2005 :

- *En séance de commission a été auditionné, M. Spierer du service cantonal de l'énergie. Il nous a présenté un tableau traitant de manière exhaustive des divers coûts impliqués par une installation de chauffage au bois.*

Pour mémoire : une chaudière au bois complétée d'une chaudière au gaz, pour les périodes les plus froides.

Les charges d'investissement : compte tenu des deux subventions dont nous pouvons bénéficier ne sont pas plus élevées que pour une installation tout gaz, ceci malgré les aménagements nécessaires liés au stockage des copeaux de bois.

Les frais d'utilisation ont aussi été comparés entre les deux techniques et malgré des temps de travail supplémentaires demandés aux employés communaux, la facture n'est pas plus élevée.

Les inconvénients du bois (coût, fiabilité, approvisionnement, gêne avec la présence des enfants pour les livraisons et accès au silo) ont été discutés et aucun argument objectif n'a été apporté à la commission pour lui faire rejeter l'option du chauffage au bois. Au contraire, les nombreux arguments discutés permettent de convaincre davantage la commission qui persiste et signe dans son choix en espérant cette fois ci convaincre l'ensemble du conseil municipal de l'utilité de ce choix favorable à notre environnement.

Le projet du chauffage au bois est retenu par la commission par 6 voix « pour » et 1 abstention.

– La discussion est ouverte :

M. Forte : suite à ces auditions et après réflexion le groupe démocrate-chrétien soutiendra l'option du chauffage à bois. Nous menons actuellement une politique axée sur le développement durable et ce type d'installation va tout à fait dans ce sens, même si cela est peut-être plus onéreux, nous devons faire cet effort.

M. Vacheron : lors du dernier Conseil municipal, et ce soir encore, le Conseil administratif avait mis en évidence les problèmes que, selon lui, pouvait soulever l'installation d'un chauffage au bois à l'école de Marcelly.

La question a été réétudiée en commission le 24 mai, en présence de M. Spierer, spécialiste des énergies renouvelables, et de nos mandataires. Au cours de la discussion, les réticences du Conseil administratif ont pu être levées les unes après les autres. Certes l'installation d'un chauffage au bois coûte plus cher que celle d'un chauffage au gaz, certes les risques de pannes sont un peu plus importants, certes les manipulations sont plus lourdes, mais ces inconvénients sont largement compensés par la valeur écologique du chauffage au bois.

M. Spierer nous a fourni, lors de la commission du 24 mars un intéressant tableau comparatif qui montre clairement que les coûts directs pour la commune sont équivalents pour une installation bois-gaz ou une installation gaz seul.

Pour rassurer Mme Rochat et M. Détruche ce chauffage au bois ne va pas grever outre mesure le budget communal. Il pourrait même devenir intéressant si le prix du pétrole continue de grimper à la vitesse actuelle et si l'on prend de plus en compte la taxe sur le CO₂. Par contre, la consommation d'énergies non renouvelables n'est que d'un quart dans le premier système par rapport au second. Pour limiter les gaz à effet de serre, cela n'est pas négligeable. Et puis, un camion de livraison de bois au maximum par semaine dans les périodes de grand froid, est-ce si dérangeant et problématique que cela ?

La commune élabore actuellement son Agenda 21. Il est évident que toutes les décisions désormais à prendre doivent passer au filtre des grands principes de cette démarche. Dans ce contexte, le choix du chauffage au bois ne peut apparaître que comme une évidence. La majorité de la commission l'a bien compris.

Et pourquoi, dans cette même optique, ne pas équiper l'école Adrien-Jeandin de la même source d'énergie puisque, de l'avis même de M. Spierer, cela est tout à fait possible

Mme Jaquet : M. Spierer du « ScanE » (service cantonal de l'énergie) nous a démontré que le fait de devoir chauffer la piscine est un avantage et non un inconvénient, car nous ne stoppons jamais la chaudière.

Si nous suivons le plan financier établi par M. Spierer, le coût du chauffage au bois est plutôt moindre, et nous savons que le gaz va augmenter, ce qui n'est pas le cas pour le bois. Au lieu de dépendre de l'étranger, nous conservons une certaine indépendance, nous réinvestissons directement dans l'économie locale, qui en a bien besoin. En plus nous pouvons bénéficier de deux subventions, une de la Confédération, une du Canton, ce qui n'est pas à négliger.

Je suis persuadée que l'accès est plus facile à Marcelly qu'à Adrien-Jeandin, sans compter qu'une telle installation est préférable dans un bâtiment neuf, car les anciens bâtiments réservent souvent des surprises. Mais bien sûr nous réétudierons la proposition en temps voulu.

Le transport se résume à 30 camions par ans avec une pointe lors des 10 semaines les plus froides de l'hiver. Donc cela ne fait même pas un transport par semaine.

Quand à la demi-heure d'entretien journalier, qui est en fait surévaluée, elle consiste à un passage quotidien pour vérifier que tout fonctionne bien. Je ne pense pas que cela pose un problème au concierge, Ni au personnel de la piscine. Surtout que l'entretien général est assuré par une entreprise spécialisée.

Je reste persuadée que si les collectivités publiques ne s'investissent pas dans les énergies renouvelables, nous n'avancerons jamais. Sans compter que le chauffage au bois n'est pas une nouvelle énergie, puisque depuis 20 ans des pays européens l'exploitent avec succès ainsi que d'autres cantons. Je dirai que Genève est en retard dans ce domaine et pourrait bénéficier de leurs expériences.

La parole n'étant plus demandée, Mme Jacqueline Tomasini, vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de résolution :

R É S O L U T I O N

- Vu la création par le Conseil municipal, en date du 28 septembre 2004, d'une commission ad-hoc dans le cadre du projet d'aménagement de l'espace Marcelly-Tronchet et la démolition-reconstruction du groupe scolaire et autres bâtiments,
- Vu la nécessité de définir les options à retenir afin de permettre la poursuite des études pour la démolition-reconstruction de l'école, selon le crédit d'étude voté par le Conseil municipal le 15 juin 2004,
- Attendu que l'option à prendre concernant le type de chauffage a été renvoyé en commission lors de la séance du Conseil municipal du 12 avril 2005,
- Vu la décision prise par la commission ad-hoc Marcelly-Tronchet du 24 mai 2005,
- Par 21 voix « pour », 2 voix « contre » et 3 abstentions, soit à la majorité,

LE CONSEIL MUNICIPAL D É C I D E

1. De prévoir un chauffage au bois dans le cadre des travaux de démolition-reconstruction de l'école Marcelly-Tronchet.

Une pause est accordée à l'assemblée.

10. Évolution de la politique culturelle thônésienne 2005-2010

10.1. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire pour l'exercice 2005 de Fr 224'500,- pour la mise en place d'une « structure mixte » ainsi que pour les frais d'installation et de marketing général et création, dès 2006, d'un « fonds de réserve culturel » Discussion. Vote. (DA-05-19)

M. Philippe Decrey, Maire et Conseiller administratif délégué à la Culture, Loisirs & Jumelage, donne des explications sur cette demande de crédit budgétaire supplémentaire :

- Ce crédit a déjà fait l'objet de débats tant à la commission de la Culture qu'à celle des Finances et le Conseil administratif vous encourage à voter ce crédit. Ce projet est ambitieux il est prévu sur un long terme et la commission de la Culture sera impliquée dans les choix à faire sur les propositions des mandataires. Un tel concept devient nécessaire pour une commune de l'importance de la nôtre, qui mérite une culture d'un excellent niveau.

M. José Fischer, Président de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 17 mai 2005 :

- *La séance était consacrée uniquement à l'évolution de la politique culturelle thônésienne de 2005 à 2010.*

La discussion s'est engagée sur deux points importants, le financement pour les années à venir et la constitution d'un fonds de « réserve » pour permettre le financement d'avances sur des manifestations dans l'attente des rentrées attendues.

Le projet de culture proposé par le Conseil administratif, a été accepté par 9 oui et 1 abstention.

Le détail financier concerne la commission des finances.

M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 9 juin 2005 :

- *Les membres de la commission ont reçu un document qui explique de manière complète le financement de ce projet. La commission a accepté le crédit complémentaire à l'unanimité il en a été de même pour la création d'un fonds de réserve culturel.*

– La discussion est ouverte :

M. Fischer : le groupe radical ne peut qu'adhérer à l'idée de voir se développer à Thônex une politique culturelle au sens large du terme.

Enfin la commune va pouvoir se donner les moyens, que se doit d'avoir une commune-ville de plus de 13.000 habitants.

L'engagement d'un mandataire professionnel, ainsi que le choix de la commission, d'opter pour une solution sous forme de cellule mixte, (direction et coordination intégrée donnant des mandats externes ; qui grâce à ce type de fonctionnement et une structure interne légère, permettent à la commune et à la commission de la Culture de garder le contrôle du choix, parmi les divers projets présentés, ainsi que sur le coût engendré par ceux-ci.

D'autre part, le maintien du Comité des fêtes et l'intégration de celui-ci dans la future structure ainsi que des diverses manifestations existantes ne peut que nous rassurer.

Quant au « CCCC » il garde également sa raison d'être pour réaliser occasionnellement des activités qui dépassent le cadre d'une seule commune par l'ampleur des structures nécessaires et le coût à investir.

Aussi, le groupe radical votera le crédit budgétaire supplémentaire pour l'exercice 2005 de Fr 224'000,- ainsi que la création d'un « fonds de réserve culturel » dès 2006 qui doit permettre de régler les différentes avances de frais nécessaires à la réalisation des projets.

Le groupe ne peut donc que se féliciter de voir enfin se dessiner une politique culturelle comme les radicaux l'ont souhaité depuis longtemps, qui soit digne d'une commune de notre importance.

Mme Jaquet : le groupe libéral est d'accord qu'une vraie politique culturelle est nécessaire à Thônex, mais souhaite que le contact avec Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries soit maintenu, voire renforcé chaque fois que possible.

Il nous semble très important que la commission culture suive de près son évolution et que le mandataire lui soumette régulièrement ses projets. Ce qui lui permettra de faire des suggestions et de suivre l'évolution financière.

Bien que nous sachions que cela fonctionne déjà dans d'autres communes, celles-ci ont 10 voir 20 ans d'expérience, alors que nous nous débutons. Avec les activités actuelles, la part de notre budget nous comptera dans les communes les plus généreuses.

Le groupe libéral sans être frileux et tout en étant conscient qu'il faut aller de l'avant et voulant donner à la commune les moyens d'une vraie politique culturelle estime qu'un minimum de prudence s'impose. Il votera ce projet.

Mme Constantin : le groupe Démocrate-Chrétien est très satisfait ce soir de constater que le dossier concernant la future culture thônésienne au sens large du terme est en phase d'aboutissement, et va enfin pouvoir se concrétiser dans les mois à venir.

Cet état de fait est une suite logique à tout le travail qui a été effectué en commission de la Culture par les commissaires en collaboration avec le Conseiller administratif en charge de ce dossier, lequel a fait l'objet d'un large consensus politique.

Les élus de ce Conseil, et plus particulièrement les commissaires à la Culture, ont eu le privilège d'être particulièrement impliqués et mis à contribution pour l'établissement de ce concept. Nous avons eu à plusieurs reprises l'occasion d'être proactifs sur ce dossier; ce qui a donné un grand intérêt au projet.

Tout ceci n'aurait pas pu avoir lieu sans l'engagement de notre Maire M. Philippe Decrey, qui a, par son travail, su insuffler son profond intérêt pour ce sujet.

Nous tenons à relever la qualité des documents, véritables outils d'aide à la décision, qui nous ont été remis, et de surcroît, transmis dans des délais qui nous permettaient de les étudier de manière approfondie avant les séances de commission.

Il est également important ce soir de souligner que ledit projet a déjà obtenu dans les commissions Culture et Finances un préavis favorable.

Depuis des années, les Conseillers municipaux, tous partis confondus, demandent un développement de la Culture communale. Alors, n'hésitez pas, c'est l'occasion parfaite de voir se réaliser vos souhaits.

Compte tenu de tous les éléments susmentionnés, il va de soi que le Groupe Démocrate Chrétien votera ce projet de délibération, et vous invite tous à en faire de même.

M. Thurre fait la déclaration suivante pour le groupe des socialistes-verts :

Crédit budgétaire supplémentaire de Fr 224'500.- pour l'exercice 2005 pour la mise en place d'une structure mixte, ainsi que pour les frais d'installation et de marketing général et création, dès 2006, d'un fonds de réserve culturel.

Le groupe Socialiste et Verts se réjouit du développement de la politique culturelle sur la commune de Thônex et félicite le Conseil Administratif pour les démarches entreprises en vue de donner une nouvelle dynamique à la commune dans ce domaine.

Notre groupe ne peut donc que cautionner ce vote d'un crédit supplémentaire de Fr 224'500,- pour l'exercice 2005 en vue de la mise en place d'une structure mixte et le lancement de l'opération, avec la création d'un fonds de réserve culturelle.

La culture a un coût... mais une partie de ce que l'on met dans la culture est économisée dans le social !

S'il est vrai que l'on ne fait pas une véritable culture à bon marché, il est également vrai que notre ambition n'est pas de rivaliser avec Meyrin ou Lancy et de venir en surenchère dans un marché où l'offre est pléthorique. Notre objectif est bien de se profiler dans un créneau local qui réponde aux besoins de nos communiers.

Nous rappelons ainsi que le but n'est pas d'attirer de grandes stars à gros frais - bien que quelques têtes d'affiche seront aussi bienvenues, mais bel et bien de créer une culture de proximité, amenant les générations à se mélanger, à se rencontrer, à s'identifier (comme le propose, par exemple, l'UNESCO avec ses programmes de culture de quartier).

Des structures pérennes sont également attendues par le groupe: un lieu de rencontres identitaire pour les jeunes, et, à moyen terme un centre culturel en lien avec les Trois-Chêne, et la France voisine regroupant une médiathèque ou d'autres prestations culturelles.

En vue d'une bonne maîtrise des coûts et des objectifs fixés, déclinés par M. Héritier dans son étude sur la politique culturelle, nous proposons un amendement à cette demande de crédit, avec l'adjonction d'un point 4 précisant :

4. *Cette structure fera l'objet d'une évaluation tous les 6 mois devant la commission de la Culture.*

M. Uehlinger : pour ma part, cet amendement n'est pas nécessaire et est même restrictif car de toute manière tout va passer par la commission de la Culture. Selon les cas cela pourra être plus fréquent que tous les 6 mois, il n'y a aucune raison de fixer une échéance de ce type dans une délibération.

- M. Decrey : comme je vous l'ai annoncé en commission le mandataire viendra chaque début d'année vous présenter le programme qu'il envisage de mettre sur pied. La commission de la Culture décidera des options qu'elle entend retenir ou apporter des modifications en fonction de ses souhaits. Il s'agira donc d'un programme annuel car il n'est pas possible de travailler sur 6 mois dans ce genre de dossier.

M. Forte : d'une certaine manière je peux comprendre le souci de M. Thurre car comme l'a dit Mme Jaquet dans sa déclaration, nous n'avons pas le recul qu'ont certaines communes en matière de culture. La commission Culturelle a, jusqu'à ce jour, participé à l'élaboration de ce programme et il n'y a pas de raison que cela change. Faisons donc confiance au Conseil administratif afin que l'on puisse aller de l'avant sans faire traîner les choses.

M. Grandgirard : il y aura de toute manière deux contrôles pendant l'année, l'un sera sur ce qui s'est fait au moment de la présentation des comptes et en ce qui concerne le futur ceci sera débattu lors de l'élaboration du budget, cela me semble suffisant. Nous pouvons également faire confiance au Conseil administratif.

M. Agraniou : si la commission rencontre le mandataire chaque année qu'est ce qui nous empêche de l'inscrire formellement dans la délibération ?

M. Thurre : je propose donc de changer « 6 mois » par une évaluation « annuelle ».

M. Favre : comme cela a déjà été dit tout le travail du mandataire reviendra automatiquement en commission où nous aurons l'occasion de débattre des objectifs, du programme, de la mise en place des structures et bien entendu des aspects financiers. A la limite je trouve même que l'amendement proposé est relativement vague.

M. Fischer : la commission aura la possibilité de refuser un projet si celui-ci ne lui convient pas ou si le financement semble trop important, la commission de la Culture aura toujours un regard sur le programme qui lui sera présenté.

Mme Jaquet : je ne mets pas en doute la parole du Conseil administratif mais je suis la démarche de M. Thurre, car cela ne coûte rien de préciser ceci dans la délibération, ceci d'autant plus qu'il ne figure nulle part que le mandataire doit venir présenter ses projets à la commission.

M. Walter : pour ma part, je vous encourage à voter le texte tel qu'il nous a été présenté, car j'ose espérer qu'avec un projet aussi ambitieux la commission Culturelle aura l'occasion de se réunir au moins un fois par année, et si ce n'était pas le cas nous aurions du souci à nous faire. Il est indiscutable que cette commission va prendre de l'importance avec ce projet. Arrêtons d'ajouter des virgules et passons au vote de ce projet.

Mme Stroumza : j'écoute les propos de M. Grandgirard avec un certain amusement, car selon lui, il faut faire confiance au Conseil administratif. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de relire le procès-verbal du vote des Fr 670'000,- pour le GICAL, nous avons demandé un amendement afin de faire une évaluation régulière de ce projet, M. Grandgirard était intervenu en disant qu'il faut faire confiance au Conseil administratif et aujourd'hui nous voyons où cela nous a menés ! Nous aurons donc l'occasion d'en débattre tout à l'heure.

Une évaluation régulière n'a jamais fait de mal, ceci d'autant plus, que M. Decrey a déjà prévu que le mandataire soit auditionné par la commission. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas amender la délibération dans ce sens.

M. Grandgirard : je ne regrette pas d'avoir donné ma confiance dans le cadre du GICAL, l'échec du GICAL n'est pas un échec de la commune c'est plutôt dû à des positions prises par une personne du bord « rose-vert » qui a mis les communes dans la situation que l'on connaît.

M. Stark : cela fait un moment que l'on discute dans le vide ce genre de proposition devrait se débattre en commission et maintenant il serait temps de passer au vote de ce projet.

Suite à ces interventions le texte suivant est soumis au vote :

1. *Cette structure fera l'objet d'une évaluation annuelle devant la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage.*

Au vote :

- *l'amendement de M. Thurre est accepté par 13 voix « pour », 12 voix « contre » et 2 abstentions (le Président ayant dû trancher)*

La parole n'étant plus demandée, passer la parole à M. Pascal Uehlinger, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le crédit de Fr 40'000,- voté par le Conseil municipal le 11 mai 2004 pour la réalisation d'une étude sur la politique culturelle future de la commune de Thônex,
- Vu le crédit de Fr 30'000,- voté par le Conseil municipal le 14 décembre 2004 pour l'élaboration d'un dossier définissant la politique culturelle thônésienne sur 5 ans (2005-2010),
- Vu la proposition faite par la société JOKKA DEVELOPPEMENT Sàrl en vue de l'évolution de la politique culturelle,
- Vu le préavis favorable de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage du 17 mai 2005,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 9 juin 2005,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 26 voix, soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 224'500,- pour la mise en place d'une « Structure mixte » ainsi que pour les frais d'installation et de marketing général dans le cadre de la nouvelle politique culturelle thônésienne, ceci sur les rubriques suivantes :

30.100.301	Traitement	Fr	15'000,-
30.100.303	Assurances sociales	Fr	1'250,-
30.100.304	Caisse de pension	Fr	1'800,-
30.100.305	Assurances maladies et accidents	Fr	1'450,-
30.100.311	Installations	Fr	65'000,-
30.100.318	Honoraires	Fr	140'000,-

2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

3. D'accepter, dès 2006, la création d'un « Fonds de réserve culturel » dont le plafond est fixé à Fr 300'000,-.
4. Cette structure fera l'objet d'une évaluation annuelle devant la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage.

11. Stop suicide

Projet de motion présenté par les membres de la commission Sociale concernant la prévention du suicide des jeunes. Discussion. Vote. (MM-05-03)

M. Fabiano Forte, Président de la commission Sociale, donne les conclusions des diverses séances qui ont traité de ce sujet :

- *La commission s'est penchée trois fois sur le sujet, les représentants de l'Association « Stop Suicide » qui est active dans la prévention du suicide notamment chez les jeunes ont été auditionnés. Suite à cette audition, la commission a décidé d'entamer un débat à ce sujet et d'engager la commune dans un travail de communication et de prévention. Lors d'une séance ultérieure nous avons voté un projet de motion qui comportait les attendus et les invites et lors d'une troisième séance un exposé des motifs a été accepté.*

Puis, M. Fabiano Forte donne lecture de l'exposé des motifs ainsi que du projet de motion :

Exposé des motifs :

En Suisse, le suicide est l'une des premières causes de mortalité des jeunes. Ainsi, pour les jeunes de 15 à 19 ans, en l'an 2000, 35 jeunes se sont ôtés la vie ; chez les 20 à 24 ans, c'est 64 jeunes qui se sont suicidés. Dans cette deuxième classe d'âge, c'est la première cause de mortalité, avant les accidents de la route. Dans le canton de Genève, en l'an 2000, 9 jeunes de 15 à 24 ans ont mis fin à leurs jours. À préciser encore qu'on estime le taux de tentatives de suicide 10 fois supérieur au nombre-même de suicides.

Toutes les couches sociales sont concernées : jamais aucun spécialiste n'a pu mettre en évidence qu'une classe sociale était particulièrement plus touchée qu'une autre. Pourtant, le suicide n'est pas une fatalité. On peut le prévenir. C'est dans cet esprit qu'il existe, grâce à une collaboration entre les Hôpitaux universitaires genevois et « Children action », un Centre d'étude et de prévention du suicide (Ceps). Il existe aussi une Unité de crise pour adolescents (Uca). Cette prévention médicale est essentielle, notamment lorsqu'on connaît le taux de récurrence extrêmement important.

Pourtant, au niveau local, des actions de proximité permettent une prévention du suicide par une sensibilisation de tout un chacun. Qui n'a jamais entendu parler de la tentative du suicide de ce jeune-là ? du suicide de la fille de ? Quel jeune n'a-t-il jamais été confronté aux murmures « suicide » dans son école ?

Parce que le suicide est un fléau social, il ne peut être ignoré, il ne suffit pas de fermer les yeux, de vouloir passer à côté. Les marmonnements ne sont pas un moyen de prévention !

L'action communale s'impose donc. S'impose parce qu'elle permet une proximité locale, une prévention par le rapprochement des gens, une sensibilisation par la parole et l'écoute.

Ainsi, à titre d'exemple, on peut citer la commune de Plan-les-Ouates qui, en février 2001, avait organisé trois journées d'information pour lever le tabou autour du suicide.

Une mère de famille, interrogée dans la *Tribune de Genève* du 23 février 2001, résume parfaitement le but de ces journées : « *C'est très important d'en parler ouvertement aux enfants dès qu'ils sont en âge de comprendre.* » Et, toujours dans le même quotidien, un membre de Stop Suicide d'ajouter : « *Non seulement il faut en parler, mais je regrette la non-information sur le sujet.* »

En lien avec les autres communes attenantes, Thônex doit aussi prévenir le suicide. L'idée n'est pas de mettre en place une prévention du suicide communale, mais de faire le choix de sensibiliser la population à cette problématique qui nous concerne toutes et tous, même si nous ne sommes pas tous directement touchés. Ainsi, des journées d'informations, en lien avec les associations sociales et les organes médicaux de prévention du suicide des jeunes, sont essentielles.

Il nous faut toujours garder à l'esprit qu'il est possible que des jeunes s'en sortent. Lorsqu'ils trouvent une oreille attentive ; lorsqu'ils trouvent de quoi se « marrer » ; ou simplement de quoi rêver. « *Je crois que cette discussion m'a sauvé la vie* ». Cette phrase que l'on peut lire dans le journal de l'Association Stop Suicide, nous aimerions l'entendre au quotidien dans la commune de Thônex.

Mais sans rien faire, nous ne l'entendrons jamais !

M O T I O N

Concernant la prévention du suicide des jeunes

- Considérant que le suicide est la deuxième cause de mortalité des 15-19 ans et la première des 20-24 ans en Suisse,
- Considérant qu'en 2000, 9 jeunes de moins de 24 ans se sont suicidés sur le territoire du Canton de Genève,
- Considérant que le suicide des jeunes nous concerne tous, même si chacun n'est pas directement touché,
- Considérant que le niveau communal et local, de proximité a un réel rôle à jouer,
- Considérant - en outre - qu'une prévention du suicide, par des actions de sensibilisation et d'information, est possible,
- Considérant que de telles actions peuvent se faire grâce à une volonté municipale,

Le Conseil municipal
i n v i t e

Le Conseil administratif à prendre toutes les mesures suivantes :

1. Prendre contact avec les associations sociales et les organes médicaux de prévention du suicide des jeunes,

2. Prendre contact avec les organisations locales et communales,
3. Définir avec ceux-ci les actions à entreprendre en matière de prévention/sensibilisation,
4. Mettre à disposition les moyens financiers nécessaires pour de telles interventions.

M. Forte : mon collègue Alexis Hyde, qui est médecin, m'a remis un bulletin de l'Office fédéral (mai 2005) de la santé publique où l'on peut apprendre que le Conseil Fédéral a chargé cet office de la prévention du suicide en général ainsi que chez les jeunes et ce bulletin précise que le taux de mortalité dû au suicide dépasse largement celui des décès dus aux accidents de la route.

La discussion est ouverte :

Mme Casadei : je veux féliciter M. Forte pour son engagement ainsi que pour les projets présentés en commission et qui par deux fois ont été acceptés à l'unanimité. Nous n'avons aucun doute quant à l'utilité de cette motion et le parti radical votera celle-ci.

Au vote :

- *La motion qui est acceptée par 26 voix soit à l'unanimité.*

12. Demande d'un crédit de construction de Fr 345'000,- en vue de la rénovation et l'amélioration de la cuisine de l'auberge communale. Discussion. Vote.
(DA-05-20)

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments, donne des explications sur cette demande de crédit de construction :

- Après 35 ans d'activité en parfaite collaboration avec les autorités, M. Franco Sofia, a décidé de mettre un terme à son engagement dans le cadre de notre auberge communale. Une page va donc se tourner et nous souhaitons le même succès aux personnes qui vont remplacer la famille Sofia.

En première démarche le Conseil administratif a établi, en collaboration avec plusieurs personnes spécialisées en la matière, un cahier des charges qui fixe de façon précise les obligations légales, les heures d'ouvertures, la gestion concernant les salles appartenant à la commune, etc. Suite à l'établissement de ce cahier des charges des annonces ont été insérées dans la presse genevoise et la FAO en particulier.

Les priorités du Conseil administratif lors de l'examen de ces dossiers étaient : la capacité de redonner vigueur à notre auberge, assurer un service « officiel » lors des diverses manifestations communales, la capacité de gérer des réceptions importantes dans les salles attenantes. La gestion des restaurants scolaires n'est pas comprise dans ces objectifs celle-ci étant du ressort de l'Association des Restaurants scolaires.

Le Conseil administratif, après examen des dossiers rentrés, a retenu une candidature qui rassemble tous les critères demandés. Actuellement, les personnes concernées ont uniquement reçu une lettre confirmant notre choix sans précision concernant la date d'entrée en fonction compte tenu qu'il convient que le Conseil municipal vote le crédit de rénovation demandé ce soir.

La discussion est ouverte sur l'entrée en matière :

M. Uehlinger : j'aimerais juste que l'on me confirme qu'aucun contrat n'a été signé à ce jour avec les éventuels exploitants. D'autre part, les travaux prévus sont-ils faits à leur demande ou s'agit-il de travaux standards que l'on aurait effectués quel que soit le repreneur ?.

- M. Détruche : le 95% des travaux prévus font partie du standard pour la mise en conformité des lieux, démarche nécessaire lors de changement de gérant. A ce sujet certains services de l'État sont consultés. Le reste des travaux est effectivement une demande spécifique des futurs utilisateurs pour mener à bien leur concept.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

M. Loutan fait la déclaration suivante au nom des socialistes-verts :

Mesdames, Messieurs,

Devant tout projet, notre groupe va demander à prendre très clairement connaissance des tenants et aboutissants. Dans cette idée, nous voulons pouvoir discuter de cette rénovation en commission.

En effet,

L'expérience du tenancier actuel doit être entendue par les commissaires pour mieux se mettre dans le bain du professionnel dont ils devront choisir le matériel.

L'audition du nouveau tenancier est aussi importante, son avis sur les plans et ses suggestions doivent être prises en compte le mieux possible.

Rien ne vaut une séance sur place pour nous faire un avis de visu de l'état actuel et des travaux prévus.

Enfin, nous investissons dans le développement durable, et une nouvelle cuisine doit être montée avec des critères énergétiques et qualitatifs les plus modernes. Un frigo minergie coûte plus cher, certes, mais son rendement est meilleur et à la longue on y gagne...

Il en est de même pour la rénovation du restaurant : bois, peintures, vernis, lumières, tout ceci peut être prévu et choisi selon des critères modernes de construction en accord avec le développement durable.

Pour notre formation à cette réflexion, il faut que les spécialistes nous montrent leurs idées pour que nous puissions soutenir un projet exemplaire.

Pour ces raisons notre groupe demande le renvoi en commission.

M. Grandgirard : le groupe radical est favorable à la discussion immédiate sur ce projet afin que l'on puisse redonner une dynamique à notre auberge communale.

M. Favre : pour ma part, je serais assez tenté par le renvoi en commissions car aujourd'hui le débat est purement lié au financement de travaux et non pas sur le concept que proposent les futurs tenanciers. Les plans qui nous ont été remis nous présentent effectivement une cuisine neuve, mais on ne se rend pas compte s'il y a une intervention sur la structure même du bâtiment. Le coût d'aménagement de cette installation paraît même bon marché lorsque l'on sait le prix d'un équipement professionnel. Tout ceci mérite des explications complémentaires en commissions.

- M. Détruche : en ce qui concerne l'équipement de la cuisine, deux sociétés professionnelles en la matière ont rendu une offre. Les appareils ont fait l'objet d'une présentation aux utilisateurs qui ont également pu s'exprimer sur le type d'équipement qui leur conviendrait le mieux. Tout a été mis en œuvre pour que l'enveloppe budgétaire reste dans des proportions raisonnables avec du matériel adéquat, qui de plus, répond aux exigences actuelles en matière de nouvelles techniques de cuisson.

Une des exigences des futurs exploitants est une ouverture cuisine/salle à manger. Actuellement, le contact clients restaurateur devient très important.

M. Loutan : j'ai l'impression que nos commissions acceptent trop souvent des projets sur la base de discours. Je trouve que l'on doit être plus impliqué dans le processus, notamment avec les diverses parties.

A ce sujet, je me suis rendu dernièrement à la piscine pour savoir ce que les gens pensaient de l'installation d'un banc à la pataugeoire. J'ai questionné cinq mamans, je leur ai demandé si on les avait concertées sur le projet, si on leur avait présenté des plans, elles m'ont répondu que non. Et concernant la pose de bancs, trois m'ont répondu qu'elles préféreraient être assises par terre car elles sont sur des sièges toute la journée au bureau.

Conclusion : on fait des travaux et il n'y a pas d'information au public, on ne sait pas si le prix de l'entrée va augmenter. On nous parachute des projets où les personnes concernées ne peuvent pas donner leur avis. Personnellement, je refuserai les projets basés sur des discours et un simple dossier photos, il est important que notre Conseil mette les pieds dans la réalité et ne vote pas des sommes comme ça.

M. Uehlinger : sur le fond je suis assez d'accord, mais je me vois mal faire le spécialiste au milieu d'une cuisine alors que le Conseil administratif, auquel je fais confiance, a certainement eu des discussions avec des professionnels de la branche. Malgré les propositions qui demandent le retour en commission de ce projet. Pour ma part je voterai ce projet.

M. Stark : dans le projet qui nous est présenté il y a une rubrique intitulée « sanitaires, gaz » cette rubrique concerne-t-elle uniquement la cuisine ou l'ensemble du restaurant ? D'autre part, l'accès pour les personnes handicapées a-t-il été prévu ?

Mme Jaquet : les questions qui viennent d'être posées sont déjà du ressort d'une séance de commission, il serait donc temps que l'on passe au vote pour la discussion immédiate ou le retour en commission.

Au vote :

- *La discussion immédiate est refusée par 14 voix contre 12 et le projet renvoyée aux commissions suivantes :*
 - *Travaux & Bâtiments*
 - *Finances*

Mme Stroumza quitte la séance.

13. Dissolution du Groupement Intercommunal de Compostage Arve-Lac (GICAL)
Discussion. Vote. (DA-05-21)

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué à l'Environnement, Parcs & Promenades, Économie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière donne des explications sur cette délibération :

- Le projet qui vous est présenté ce soir a été élaboré par l'ensemble des communes membres du GICAL. Celui-ci a été établi après un certain nombre de discussions et de négociations qui ont été très âpres.

La délibération qui est présentée ce soir propose simplement la dissolution du groupement intercommunal ainsi que la procédure de liquidation qui ensuite devra aboutir sur les retours financiers aux communes tant sur l'investissement que sur le fonctionnement.

Pour Thônex, nous avons voté dans le cadre de l'investissement Fr 670'000,-. Il y aura également un retour sur les budgets annuels de Fr 2,- par habitant que nous avons voté ces deux dernières années, sur ces montants il y aura lieu tenir lieu du versement d'une certaine somme pour les aspects juridiques de cette affaire.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée par 24 voix « pour » et 1 abstention.*

M. Vacheron : j'ai suivi ce projet quasiment depuis le début et je suis attristé de le voir finir ainsi. C'était un beau projet, novateur à l'époque, impliquant directement les communes et pas l'État, c'était un projet porteur avec M. Demont qui en était à la base. Le fait de tout abandonner est vraiment un échec cuisant. Je pense vraiment que l'on aurait pu faire mieux, mais je ne maîtrise pas toutes les données.

La parole n'étant plus demandée, M. Pascal Uehlinger, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les délibérations adoptées par les Conseils municipaux des communes d'Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Jussy, Meinier, Presinge, Puplinge et Vandoeuvres en 1992 relative à la création du Groupement intercommunal de compostage Arve et Lac (ci-après GICAL) et à l'approbation de ses statuts, approuvées par le Conseil d'État du 14 octobre 1992,

- Vu les délibérations relatives à l'adhésion au GICAL votées par les Conseils municipaux des communes de Chêne-Bougeries, Thônex et Chêne Bourg respectivement les 13 décembre 2001, 5 février 2002 et 14 mai 2002, approuvées par arrêtés du Conseil d'État des 30 janvier, 27 mars et 24 juillet 2002,
- Vu l'article 3 des statuts qui prévoit que les buts du GICAL sont :

« de participer à la construction et à la gestion d'un centre de ramassage pour les déchets ménagers et de jardin compostables provenant des communes membres, d'assurer, en collaboration avec les communes membres, le ramassage de ces déchets, de transformer dans la mesure du possible ces déchets en compost d'écouler ce compost »
- Vu les cotisations versées par communes au GICAL,
- Vu les prêts accordés par la plupart des communes membres du GICAL en vue de la réalisation d'un centre de compostage,
- Vu l'acquisition par le GICAL de l'autorisation de construire de M. Demont, ce dernier s'étant en outre engagé par convention à octroyer un droit de superficie sur sa parcelle, des plans et droits d'auteur de l'architecte et de l'ingénieur et de l'autorisation d'exploiter accordée au CCAL SA,
- Vu les nombreuses séances du GICAL, expertises et démarches diverses menées en vue de la réalisation du projet,
- Vu les travaux entrepris sur la parcelle de M. Demont afin de conserver l'autorisation de construire en force,
- Vu les difficultés rencontrées dans les relations avec M. Demont qui ont nécessité l'octroi d'un mandat à un avocat pour défendre les intérêts du GICAL,
- Vu le constat fait de l'impossibilité de mener à bien la réalisation des buts du GICAL,
- Vu les négociations avec M. Demont qui ont conduit les communes membres à renoncer à la réalisation du projet pour préserver au mieux les intérêts des communes membres et à conclure un protocole d'accord avec M. Demont,
- Vu la séance du conseil intercommunal du GICAL qui s'est tenue le 10 mars 2005 au cours de laquelle il a été formellement décidé à l'unanimité d'approuver, d'une part, la conclusion d'un protocole d'accord avec M. Demont prévoyant le versement à ce dernier d'une indemnité forfaitaire de Fr 300,000.- pour solde de tout compte et d'autre part la dissolution du GICAL,

- Vu l'examen lors de cette même séance du processus de liquidation et le projet de tableau de répartition des dettes du GICAL entre les communes,
- Vu les articles 25 et 26 des statuts du GICAL relatifs à la dissolution et à la liquidation de celui-ci,
- Vu les articles 30, alinéa 1 lettre u et 60 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'approuver la dissolution du Groupement Intercommunal de Compostage Arve et Lac.
2. De charger les organes du GICAL de procéder à la liquidation de celui-ci.

14. Projets de délibération :

- 14.1. Déposé dans le délai légal par le groupe des socialistes-verts intitulé : « Pour une publication exhaustive et réaliste dans le journal Le Chênois des titres des sujets abordés au Conseil municipal, du nom des auteurs et des résultats des votes ». Discussion. Vote. (DM-05-02)
- 14.2. Déposé dans le délai légal par MM. Guy Loutan et Richard Stark, Conseillers municipaux concernant : « le report des travaux d'adaptation du restaurant le « Nautica » de la piscine de Thônex ». Discussion. Vote. (DM-05-03)

M. Droz, Président : concernant les deux projets déposés je vais vous faire part de la prise de position du Bureau du Conseil municipal :

- Les projets présentés ce soir ne correspondent pas aux critères d'une délibération selon l'article 30, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes. Ceux-ci doivent être présentés sous une autre forme à une séance ultérieure.
- Une communication à ce sujet a d'ailleurs déjà été faite lors de la séance plénière du 14 décembre 2004 (texte page 337 du PV)

Projets déposés par les Conseillers municipaux

Le Bureau du Conseil municipal a jugé utile de rappeler que tout Conseiller municipal, seul ou avec d'autres Conseillers peut exercer son droit d'initiative sous les formes suivantes :

1. Projet de délibération
2. Résolution
3. Motion
4. Proposition individuelle
5. Question

Ce sujet est traité par les articles 29 à 34 du règlement du Conseil municipal.

Cette communication est principalement faite ce soir pour rappeler que les projets de délibération doivent obligatoirement avoir une référence à l'article 30 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, qui mentionne précisément les objets pour lesquels un projet de délibération peut-être pris par le Conseil municipal et ouvrant de ce fait le délai référendaire prévu par les articles 28, alinéa 2 et 33 de la même loi.

Il faut également préciser que le traitement de ces diverses initiatives n'est pas le même car si un projet de délibération donne la possibilité de renvoyer un objet en commission il n'en est pas de même pour les motions et les résolutions pour lesquelles le Conseil municipal est appelé à se prononcer de suite.

Il est bien entendu que le texte de la motion ou de la résolution peut préciser dans sa proposition de traiter un objet en commission.

- En ce qui concerne le projet 14.2. un doute subsistait et un avis juridique a été demandé au Département de l'Intérieur qui nous a confirmé que ce projet ne pouvait pas être déposé en projet de délibération.

M. Loutan : je retire ces deux projets que je présenterai sous une autre forme conforme au règlement. Mais cela ne donne pas une image positive de la politique de notre commune.

Je m'étonne de cette attitude, on aurait au moins pu me prévenir à l'avance. Je trouve scandaleux de m'annoncer, ce soir, qu'un avis de droit a été demandé concernant ces projets.

Je trouve à la limite du scandaleux que sur le responsable du magasin, on prétende qu'il ne veut pas monter les étoiles de son restaurant. Et ce n'est pas son avis. Il a fait sur demande du Conseil administratif un perfectionnement pour développer son entreprise, et maintenant il a un four à pizza qu'il n'a même pas le droit de placer ! De plus, on fait une entrée sur la terrasse de la piscine qui va faire circuler des gens en maillots de bain avec linges mouillés entre les tables des consommateurs. Il y a une consultation, à mon avis, qui a mal passé.

- M. Détruche : je ne vais pas intervenir sur le plan juridique, mais en ce qui concerne les travaux de la piscine, la commission a eu l'occasion d'en discuter à trois voire quatre reprises. Les divers points ont été débattus les uns après les autres, les auditions qu'il fallait faire ont été faites. Avant de déposer de tels projets de délibération il serait peut-être bien de se renseigner avant.

M. Vacheron : cela fait deux ans qu'au Conseil municipal nous vivons des drames sur chaque projet déposé par notre groupe et, par une personne en particulier, qui ne sont pas dans les formes requises.

Il serait bien, que le secrétaire général prépare un canevas pour les diverses délibérations, motions, résolutions afin que l'on sache où aller chercher les informations pour la rédaction de ces projets.

- Mme Rochat : nous allons tout dédramatiser, car M. Loutan savait depuis lundi que son projet n'était pas recevable, vous aviez la réponse du Département de l'Intérieur. Votre étonnement nous étonne !

M. Loutan : je suis étonné car je n'ai pas reçu des nouvelles du service de surveillance des communes.

M. Grandgirard : chaque membre du Conseil municipal a reçu la loi sur l'administration des communes ainsi que le règlement du Conseil municipal. Ces documents expliquent les divers moyens d'interventions des Conseillers et la façon dont il convient de les traiter.

15. Proposition du Conseil administratif

15.1. M. Philippe Decrey, Maire

Le Conseil administratif, dans son ensemble, n'a pas de proposition.

16. Questions écrites :

M. Claude Détruche, Conseiller administratif donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 10 mai 2005 par :

16.1. M. Guy Loutan, Conseiller municipal, sur « l'information et la promotion d'une bonne gestion de l'eau de pluie et la végétalisation des toitures à l'occasion de la pose du réseau séparatif ».

Il convient tout d'abord de rappeler que les travaux du chemin de Bédex ne sont pas une mise en séparatif du bassin concerné mais qu'il s'agit simplement de la reconstruction du collecteur d'eaux usées.

Quant aux réponses aux questions ci-dessus, elles sont les suivantes :

1. Comment se passe cette information (réunion de quartier, contacts personnels, délégation aux entreprises, distribution de documents, visites de réalisations, participation du DAEL ou DIAE...);

L'information souhaitée aux propriétaires sera faite en collaboration avec le DIAE-SEVAC, dans le cadre du rapport de synthèse en cours d'élaboration par nos mandataires, faisant suite au contrôle des canalisations EU et EC privées et des raccordements au niveau des parcelles.

2. Quels sont les documents remis de façon à intéresser les candidats éventuels aux économies de tuyauteries et d'inondations grâce à l'aménagement de toits verts ou de biotopes, fossés d'infiltration, systèmes de réutilisation d'eau de pluie, etc... ;

Cela n'est pas encore défini.

3. Quel est l'accueil réservé à ces suggestions et les résultats obtenus, en particulier pour le chemin de Bédex, où de nombreux toits plats sont végétalisables et occasion de notre première expérience communale de notre politique d'information et de promotion;

L'information n'étant pas faite, il est trop tôt pour le savoir.

4. Si la commune pense recenser les toits verts locaux pour en suivre l'évolution des surfaces avec les années ?

La Commune ne pense pas établir un recensement des toitures végétalisées et en suivre l'évolution.

- M. Loutan : je suis un peu déçu de cette réponse, nous verrons ceci lorsque le PGEE sera mis en route et l'on verra si la documentation que vous connaissez déjà sera remise aux intéressés.

Puis, il est donné lecture d'une nouvelle question :

- 16.2. De Mme Victoria Kaby, Conseillère municipale, concernant : « Une bibliothèque municipale à Thônex, cela manque cruellement ! » :

La bibliothèque la plus proche de Thônex est celle de Gaillard, qui accueille volontiers les habitants de notre commune. Mais cette solution n'est pas pratique pour plusieurs raisons :

- Les horaires sont beaucoup trop restrictifs et ne conviennent pas à beaucoup de monde,
- les habitants de Thônex qui sont non-européens, avec des permis B ou C, ont besoin d'un visa pour aller en France. Un visa demande du temps et de l'argent. Personne ne dépensera l'un et l'autre, pour fréquenter une bibliothèque avec des horaires aussi restreints,

Gouverner, c'est prévoir ! C'est le rôle des autorités communales de prévoir et d'établir les besoins du public, pour développer les équipements et les services nécessaires à la vie des habitants.

La création d'une bibliothèque municipale permettrait à notre commune, de faire œuvre de pionnière dans ce domaine, en collaboration avec nos voisins de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries, Puplinge et de Presinge.

Une telle bibliothèque est nécessaire pour créer un lieu où les habitants, jeunes et personnes âgées, peuvent lire en toute tranquillité, s'informer et se rencontrer.

A la veille de la démolition de l'école Marcelly, serait-il envisageable de prévoir un local pour une bibliothèque dans la future construction ?.

17. Propositions individuelles et questions

17.1. Commission des Sports :

M. Forte : j'aimerais revenir sur le rapport de la commission où j'ai cru comprendre que cette dernière a donné un certain nombre de recommandations au Club sportif Chênois. Il me semble dangereux de donner ce genre d'information, car lorsque les parents recevront une augmentation des cotisations ils viendront se plaindre à la Mairie. Je trouve dommage que ce club ne prenne pas ses responsabilités quant à sa situation financière.

Lors de l'audition de ce Club au CSSM nous avons eu l'impression qu'il y avait une sorte de chantage, où l'on nous annonçait qu'il fallait augmenter les subventions et si ce n'était pas le cas le club allait mourir. Les responsables des clubs doivent assumer les décisions qu'ils prennent. Ce n'est pas à la commune de s'immiscer dans leurs affaires.

17.2. Salle du Conseil municipal

Mme Jaquet : sommes-nous obligés de siéger dans cette salle avec une pareille chaleur (+33°) alors que l'on pourrait tenir la séance à la salle Louis-Valencien qui permet la circulation de l'air ?.

- M. Decrey : il est possible de siéger à la salle Louis-Valencien mais cela nécessite toute une mise en place pour le système d'enregistrement.

M. Loutan : je rappelle qu'en 2003 j'avais demandé que l'on fasse une lucarne afin d'avoir un puit de lumière et que l'on change les 31 ampoules de plus de 100W ce qui représente plus de 3000W qui dégagent énormément de chaleur. De plus, nous utilisons environ 2000W pour tenter de climatiser cette salle alors qu'il faudrait créer des ouvertures permettant une circulation d'air ceci entrerait de plus dans l'agenda 21.

M. Stark : nous pourrions proposer un crédit d'étude au Conseil administratif pour prévoir une ventilation adéquate dans cette salle car il n'y a pas qu'une séance de Conseil municipal au mois de juin il y a également des séances de commission et je ne vois pas l'utilité de la lucarne de M. Loutan alors que l'on siège quand il fait nuit !

17.3. M. Vacheron pose les questions suivantes :

17.3.1. Piscine

Comment se fait-il que les horaires de la piscine de Thônex ne figurent pas dans la Tribune de Genève alors que l'on trouve tout les renseignements concernant les autres bassins du canton.

- M. Détruche : ceci nous a déjà été signalé, il s'agit d'une erreur qui va être rectifiée.

17.3.2. Chemin des Deux-Communes

Ce chemin n'a pas un statut très clair, l'entrée sur Thônex est je crois en zone 20km/h. alors que du côté de Chêne-Bourg rien n'indique qu'il s'agit d'une zone résidentielle. Il faudrait que les deux communes prennent contact afin de clarifier cette situation.

- M. Decrey : ce chemin est entièrement sur la commune de Thônex et nous irons sur place pour voir ce qu'il est éventuellement possible d'améliorer.

17.3.3. Place de Graveson

Des blocs en béton ont été installés sur la place de Graveson afin d'éviter que les jeunes jouent au football à cet endroit. Selon moi ceci n'est pas une réussite car maintenant ils jouent entre ces plots.

Il me semble que l'on devrait les enlever et demander aux éducateurs de rues de les rencontrer au cas où ils joueraient trop tard le soir. Il faut laisser une certaine vie sur cette place alors pourquoi interdire aux enfants de jouer au foot ?.

- M. Détruche : cette solution n'est certainement pas la meilleure du point de vue esthétique mais nous avons dû intervenir suite à de nombreuses plaintes répétées du voisinage. Bien entendu cela n'empêche pas les jeunes de jouer mais cela casse tout de même le rythme du jeu.

17.3.4. Inauguration de la place de jeux derrière la salle des Fêtes

Je trouve dommage que l'on ait invité que des personnes officielles à cette inauguration. On aurait pu convier les voisins proches de l'installation avec leurs enfants afin de rendre cette manifestation plus conviviale. Je regrette que l'on ne pense pas à la population dans ce cas là.

17.4. Arbres

M. Loutan : je constate que ceux de l'école du Bois-Des-Arts ne sont toujours pas arrosés, les arbres du parking de la salle des fêtes ont été élagués et les branches ont des feuilles qui restent et qui vont donc sécher. Nous avons des projets de bilan concernant la santé des arbres de la commune et il serait bien de faire le nécessaire pour les traiter de manière adéquat.

17.5. Agenda 21

Les remarques du groupe socialistes-verts seront envoyées demain par courrier électronique et à ce sujet je rappelle que les bouteilles d'eau que nous consommons autour de cette table, et ce soir il y en a beaucoup, consomment plus de mille fois plus d'énergie que l'eau du robinet.

17.6. Gestion des déchets

Je félicite le Conseil administratif pour avoir trouvé un accord afin qu'il y ait un tri sélectif à la Promenade des Oiseaux, j'espère qu'une même négociation pourra se faire pour l'immeuble situé près du chemin des Deux-Communes.

17.7. Avenue de Thônex

M. Thurre : quand va-t-on remplacer les peupliers qui ont été abattus à l'avenue de Thônex ?.

- M. Decrey : la commission de Circulation a déjà eu une information concernant la création d'un mail et un crédit sera présenté à la rentrée.

*

La séance est levée à 23h.15

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Roland DROZ

M. Philippe GUEX